

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville, en présence des intéressés à la première assemblée de la Commission de la Voirie, après la réception desdites soumissions.

La plus basse et aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal 29 octobre 1909.



EGOUTS

Département de la Voirie

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des égouts ont été construits dans les rues ou ruelles ci-dessous mentionnées, et les propriétaires imposés qui désirent faire réduire le taux de la contribution spéciale, pour la construction desdits égouts, à cause des égouts ou des drains existant antérieurement ou pour d'autres causes conformément au règlement No 298, concernant les égouts, adopté le 23 de février 1909 devront produire leurs réclamations par écrit entre les mains du soussigné, le ou avant le 15 novembre 1909, à midi.

Rue St-Hubert.—De l'avenue Laurier vers le nord 150 pds.
1^{re} avenue.—De la rue Masson au chemin de la Petite Côte Visitation.

3^{ème} avenue.—De la rue St-Jérôme au chemin de la Petite Côte et la rue St-Jérôme, de la 4^{ème} avenue à la 3^{ème} avenue.

Ruelle Bishop.—De la rue Plessis vers l'Est, 170 pieds.
Rue Dufferin.—De la rue Comte vers le Sud à l'égout existant.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Ville.

Bureau de l'Inspecteur de la Ville,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 2 novembre, 1909.



Postes de Police et de Pompiers Combinés

Aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos la suscription "Soumission pour la construction de postes de Police et de Pompiers combinés dans le quartier Mont-Royal, et à Rosemont, quartier Ste-

Tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The Committee reserve the right of accepting tenders for one or more sewers.

Proprietors wishing connections must notify the City surveyor at once, as after sewer is completed, permits must be taken out and sum deposited to cover estimated costs of such connections. Claims for existing sewers in said street must be filed with the City surveyor within two months after the completion of the new sewer. Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City surveyor. All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

City Surveyor's Office,
City Hall,
Montreal, October 29th, 1909.



SEWERS

Road Department

* PUBLIC NOTICE is hereby given that sewers have been constructed in the undermentioned streets and lanes, and proprietors assessed, who desire to have the special assessment rate for the construction of said sewers reduced on account of previous existing sewers or drains, or other causes in accordance with by-law No. 298, concerning sewers, passed on the 23rd of February 1903, must make their claim in writing to the undersigned on or before the 15th of November 1909 at noon.

St. Hubert street.—From Laurier avenue northwards, 150 feet.

First Avenue.—From Masson street to Côte Visitation Road.

Third Avenue.—From St. Jérôme to Petite Côte Road, and St. Jérôme street, from 4th avenue to 3rd avenue.

Bishop lane.—From Plessis street, Eastwards, 170 feet.

Dufferin street.—From Comte street, Southwards to end of existing sewer.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

City Surveyor's Office,
City Hall,
Montreal, November 2nd 1909.



Police and Fire Stations Combined

To Contractors

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned, and endorsed "Tender for the construction of Police and Fire stations combined, in Mount-Royal ward and in Rosemont, Ste. Mary's ward" as the case may be, will be received at